

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Le Maire ouvre la séance à 18H25.

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoint

Mmes et MM. DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, ANDRE, CHAMPION, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. DAHLEN à Mme DIERICKX
 Mme MONNOT à Mme RAKIC
 M. TRIFFAULT-MOREAU à M. GLOAGUEN
 Mme VIAL à M. FAIVRE

Avant son arrivée en séance :

M. CANCEL à M. BOLZE

Après son départ de séance :

M. HENNEQUIN à M. FALCE

Avant d'aborder l'ordre du jour et pour répondre à la demande de M. THOMAS émise lors du dernier Conseil, le Maire donne des précisions sur les modifications intervenues dans les délégations données à certains Adjoint et Conseillers Délégués, et notamment leur nouveau titre :

Noms	Titre
M. Jean-Luc BECQUET 4 ^{ème} Adjoint	Adjoint au Patrimoine et aux Infrastructures
Mme Marie-France BRAVARD 5 ^{ème} Adjoint	Adjointe en charge de l'Accompagnement des Nouvelles Entreprises
M. Fabrice JACQUET 8 ^{ème} Adjoint	Adjoint en charge de l'Animation des Réseaux d'Entreprises et du Mécénat
Mme Marie-Laurence MERVILLE 9 ^{ème} Adjoint	Adjointe à la Vie des Quartiers et à la Promotion du Bénévolat
M. Xavier COSTE	Conseiller Municipal délégué à la Préservation du Patrimoine Architectural et Urbain

Noms	Titre
M. Stéphane DAHLEN	Conseiller Municipal délégué au Développement des Nouvelles Technologies
Mme Nadine BELISSANT-REYDET	Conseillère Municipale déléguée à l'Embellissement de la Ville et à la Qualité Environnementale

Il précise qu'un tableau mis à jour récapitulant les délégations des élus sera adressé à l'ensemble des élus dans les prochains jours.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS demande que les corrections suivantes soient apportées audit procès-verbal :

- rapport 5 – Vente de places de stationnement au parking St-Etienne (p.4),
noter que M. THOMAS est opposé à ces cessions dès 2001 (et non 2011 comme indiqué)
- rapport 9 – Gestion financière de la SPL BEAUNE Congrès-Recapitalisation et avenant n° 2 au contrat d'affermage (p.5)
M. THOMAS demande que le 2^{ème} paragraphe soit complété et rédigé ainsi :
« M. THOMAS estime que le déficit du Palais des Congrès est dû à des raisons diverses et variées, dont l'organisation du Festival International du Film Policier. C'est pourquoi il aurait fallu réduire la voilure ou abandonner cette manifestation ».

Ces corrections étant apportées, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

➔ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Mme JONDOT-PAYMAL et M. BOUILLET, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition, par 33 voix pour.

RAPPORT 2 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE COTE D'OR

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Côte d'Or
- réaffirme la nécessité de maintenir le territoire de la Communauté de Communes de NUIITS SANIT GEORGES dans le territoire du SCOT constitué avec la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

Arrivée de M. CANCEL à 19h00

RAPPORT 3 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISME

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les conventions de mises à disposition de locaux municipaux suivantes :
 - Association Ligue de Bourgogne de Golf pour les locaux à usage de bureaux sis dans l'immeuble "Les Peupliers" 15 avenue Gaston Roupnel,
 - Mission Locale Rurale, locaux sis 6 avenue Guigone de Salins
- décide de proroger la convention d'occupation de locaux compris dans un immeuble sis 6 avenue Guigone de Salins liant la Ville à l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne jusqu'au 31 janvier 2016 et en conséquence autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCAS, la Croix Rouge et la Banque Alimentaire de Bourgogne, pour l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire de la Commune.

RAPPORT 4 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNOIS PAR LA CAF ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR

(rapporteur : Mme MERVILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler les partenariats proposés avec la CAF et le Conseil Départemental pour le financement de l'activité des espaces beaunois pour l'année 2015,
- autorise le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

RAPPORT 5 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNE BRETONNIERE ET BLANCHES-FLEURS PAR LA MSA

(rapporteur : Mme MERVAILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le partenariat avec la MSA pour l'exercice 2015, au titre de l'animation globale dans le cadre de sa politique de soutien aux centres sociaux ruraux,
- autorise le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

RAPPORT 6 – RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU STADE GUIGONE DE SALINS

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative au transfert au 1^{er} janvier 2016 du stade Guigone de Salins à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, afin d'optimiser l'utilisation de l'équipement sportif Jean Desangle, déjà transféré depuis le 1^{er} septembre 2008 à l'EPCI.

RAPPORT 7 – RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES – BILAN 2014/2015

(rapporteur : Mme LABEAUNE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire du rapport annuel établi au titre des années 2014-2015 sur l'accessibilité aux personnes handicapées et approuvé par les membres de la Commission lors de sa réunion du 15 décembre 2015.

RAPPORT 8 – AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE

(rapporteur : Mme DIERICKX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 34 voix pour et 1 abstention, décide de porter la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail pour l'ensemble des branches d'activités de BEAUNE, à 5 dimanches pour l'année 2016, aux dates suivantes : 10 janvier, 20 novembre, 4, 11 et 18 décembre.

RAPPORT 9 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

❖ Indemnité de Départ Volontaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de mettre en place le dispositif prévu par décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 instaurant une Indemnité de Départ Volontaire (IDV) au profit d'agents qui quittent définitivement la Fonction Publique Territoriale à la suite d'une démission,
- fixe les conditions d'attribution, ainsi que le montant de l'indemnité ; ces conditions sont récapitulées dans la délibération prise à cet effet.

❖ Logement de Fonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste des emplois justifiant l'octroi d'un logement de fonctions ainsi que les modifications du régime de ces logements.

❖ Création de deux postes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer à l'effectif deux postes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique –ASVP-,
- note que ces postes, de catégorie C, seront occupés par voie de mutation interne et redéploiement d'agents en poste dans différents services de la Ville, ce qui ne générera en conséquence pas de charges nouvelles.

❖ Indemnité Dégressive

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de verser l'indemnité dégressive, créée au 1er mai 2015 par décret n°2015-492 du 29 avril 2015 pour compenser la perte de salaire, pour certains agents, due au transfert des cotisations de sécurité sociale vers la Contribution Sociale Généralisée (CSG),
- note que le montant mensuel brut de l'indemnité dégressive, plafonné à 415 €, est égal à 1/12ème du montant annuel brut total de l'indemnité exceptionnelle versée au titre de l'année 2014.

❖ Mise à disposition d'un agent de la Ville de BEAUNE auprès de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre fin à la mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du dispositif « ID Cirque », ce dispositif ayant été supprimé.

❖ Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du service Espace jeunes de la Ville de BEAUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à la disposition de la Ville (service Espace Jeunes), d'un agent communautaire de l'Ecole des Beaux-Arts, à raison de 40 heures de novembre 2015 à avril 2016 (les mercredis après-midi), afin de pouvoir reconduire le projet cinéma/court métrage pour l'année 2016 organisé par ce service.

❖ Recensement de la Population – Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte, compte tenu de la baisse de la dotation versée par l'Etat et des nouvelles technologies mises en place, les bases de rémunération des agents recenseurs dans les conditions suivantes :

- feuilles de logements et feuilles non enquêtée	3,00 €
- bulletins individuels	0.70 €
- tournée de reconnaissance	0,20 € par logement
- carnet de tournée	0,14 € par logement
- frais de déplacement	40,00€ par iris

- la dotation de l'Etat évoluant chaque année, décide d'indexer ces rémunérations sur l'évolution de cette contribution dans la stricte limite de l'enveloppe attribuée.

❖ **Avenant à la convention de mise en commun des services Ville et Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, afin de se doter d'une organisation territoriale efficace de manière concertée entre les 54 communes composant la Communauté d'Agglomération et jusqu'à l'adoption du schéma de mutualisation, de maintenir le dispositif de mise à disposition de services réciproques entre la Ville-Centre et la Communauté d'Agglomération,
- approuve les termes de l'avenant à la convention cadre du 4 août 2014, fixant principalement les relations contractuelles entre les deux parties, le pourcentage de mise en commun des services, les modalités de résiliation et la participation financière de chaque partie,
- autorise le Maire à signer l'avenant susvisé.

RAPPORT 10 – AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les avenants aux conventions de mise à disposition de locaux communaux au profit de la Communauté d'Agglomération,
- autorise le Maire à signer ces documents contractuels.

RAPPORT 11 – REGULARISATION COMPTABLE SUR EXERCICE ANTERIEUR

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la régularisation comptable sur exercice antérieur proposée,
- autorise le Trésorier Municipal à effectuer les opérations de régularisation susvisées.

RAPPORT 12 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE DECEMBRE 2015

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 13 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

M. CHAMPION signale une coquille en page 18 (Culture) ; il faut lire 50 € HT sur toutes les lignes concernant les forfaits d'accès aux différents sites (au lieu de 42 € comme indiqué).

A la demande de Mme CAILLAUD, une correction est également apportée en page 11 (Culture-Musées), ligne 7 – enfants de moins de 11 ans ; en effet, pour être en concordance avec les autres tarifs du domaine culturel, aucune gratuité n'est accordée aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 voix contre adopte les tarifs des différentes prestations présentées applicables au titre de l'exercice 2016.

Départ de M. HENNEQUIN à 20h05

RAPPORT 14 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la situation de l'encours de dette de la Ville et des taux d'emprunts actuels.

RAPPORT 15 – ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Après présentation de l'esquisse budgétaire à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal procède au vote du budget dont le résultat est retranscrit dans les tableaux annexés au présent compte rendu.

RAPPORT 16 – REVISION D'AP/CP

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 voix contre, approuve la révision des AP/CP, selon les conditions suivantes :

Budget Principal

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Contournement de BEAUNE	20413	8 538 188,01€	109 778,19€	332 592€	3 200 €	600 000€	4 319 342.70€	3 173 275.12€

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP antérieurs	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Porte Marie de Bourgogne	2313	733 000 €	46 271,10€	20 000 €	0 €	666 728.90 €
Remplacement des maisonnettes dans les cours d'école	2158	17000	-	6500 €	0 €	10 500 €
Rénovation sols amortissants aires de jeux scolaires	2312	57 200.00€	-	19 200,00	0 €	38 000€
Travaux de voirie PVR Croix Noire	2315	150 000 €	-	15 324 €	0 €	134 676 €

Budget Annexe Aéroport

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Aménagement de l'Aérodrome	6050	3 785 850 €	150 000€	1 200 000€	1 669 850 €	766 000 €

Budget Annexe SPL BEAUNE Congrès

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016
Travaux d'aménagement	23130	432 481 €	302 481 €	130 000 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 22h15.

Affiché le 24 décembre 2015

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00